



Centre d'information sur  
l'environnement de Longueuil

[www.ciel-longueuil.org](http://www.ciel-longueuil.org)

## **Dix-sept ans de réflexion et d'action en environnement à Longueuil**

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques  
de la Ville de Longueuil sur :

Le Plan stratégique de développement durable de Longueuil  
Le Plan de mobilité durable  
Le Plan d'urbanisme

7 décembre 2012

Document préparé par :

Geneviève Audet  
Élaine Fournelle  
Sophie Lanno-Cyr

Avec l'aide de :

Claude Fleury  
Monique Hains  
Ghyslain Pothier

Afin de bien comprendre l'importance que revêt une planification du développement durable à Longueuil pour le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil, il est important de comprendre les divers dossiers traités par l'organisme et le cheminement suivi au fil des ans. Ce mémoire débute donc par un historique du cheminement de l'organisme depuis sa fondation en 1995 et culmine en une synthèse des éléments importants de l'ensemble des mémoires rédigés depuis 2005 par l'organisme. Il est important pour l'organisme que les planifications du développement durable intègrent les préoccupations des citoyens.

## Un historique diversifié

Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL) est un organisme à but non lucratif enregistré depuis 1995. L'organisme a commencé ses activités avec l'objectif très précis d'implanter la collecte sélective dans les écoles de Longueuil. C'était à l'époque ce qu'on appelait un CFER, Centre de formation en recyclage. Après quelques années de fonctionnement, l'organisme a dû cesser ses activités, faute de financement.

Quelques années et un changement de conseil d'administration plus tard, l'organisme a modifié sa mission pour élargir ses activités à la « promotion d'un environnement sain et écologique à Longueuil ». Le fonctionnement à partir de ce moment était entièrement assumé par des bénévoles. Une subvention et une collaboration développée avec la *Coalition pour les alternatives aux pesticides* (CAP) avait orienté les activités de l'organisme surtout dans ce dossier. Ces démarches ont mené la Ville de Longueuil, à force d'arguments de nombreux groupes de citoyens, à se doter d'un règlement sur la gestion des pesticides, avant même l'adoption du code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec. Dans les mêmes années, vers 2001-2002, la Ville de Longueuil vivait une période houleuse de fusion. Il n'en a pas fallu davantage pour que l'organisme tente de tisser des liens avec les autres organisations en environnement de ce qui allait devenir l'agglomération de Longueuil.

Ainsi, le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil a établi un contact avec une organisation de Saint-Hubert : *ConservAction Saint-Hubert*. Ce dernier avait été constitué un peu plus tôt que le CIEL et reposait sur une gestion plus proche de l'administration municipale. Toutefois, contrairement au CIEL, les gestionnaires avaient choisi de fermer l'organisation lorsque les budgets furent coupés drastiquement. Cependant, durant l'assemblée annuelle de 1998, un petit groupe de bénévoles ne souhaitaient pas voir l'organisme, les documents, le matériel et l'argent amassé, retourner à la Ville de Saint-Hubert. Ils ont donc tenté de maintenir vivante l'organisation, sans les ressources d'une permanence. Après plusieurs discussions avec le CIEL, en 2002-2003, *ConservAction Saint-Hubert* a accepté la dissolution, puis a transféré ses biens au CIEL, imitant ainsi, à plus petite échelle, les fusions municipales, à la condition que CIEL utilise les fonds obtenus de *ConservAction Saint-Hubert* à l'amélioration de l'environnement pour les citoyens du territoire de Saint-Hubert.

Au cours de l'année 2003, des citoyens de divers horizons ont approché le CIEL avec un dossier qui leur tenait à cœur : la protection des milieux naturels à Longueuil. Le CIEL les a donc assistés dans des démarches qui ont mené à la création d'une nouvelle organisation, *Sauvons nos boisés et milieux humides*. En parallèle, CIEL a réalisé des demandes de financement qui ont permis de démarrer, en 2004, un projet d'acquisition de connaissances sur une espèce en péril présente en grande concentration dans les milieux humides temporaires de Longueuil, la rainette faux-grillon. Ce projet a permis à l'organisme d'obtenir des données précises concernant la répartition de l'espèce, qui lui ont valu d'être invité à siéger à l'équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec dès 2005. Cette collaboration a mené à la rédaction conjointe des plans de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie, entre 2006 et 2008, puis au mentorat pour accompagner les responsables de la conservation de l'espèce en Outaouais à se doter d'outils de planification similaires. La mise en œuvre des plans de conservation a débuté au cours de la rédaction des plans de conservation, un morceau majeur étant l'inscription de plusieurs milieux naturels d'intérêt pour l'espèce dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil. En 2012, ces milieux naturels d'intérêt sont encore inscrits au schéma d'aménagement et de développement de toutes les municipalités de l'agglomération sauf une, et ce même si les Villes ont choisi la « défusion ». De plus, depuis 2008, CIEL offre un accompagnement aux municipalités où habitent les rainettes faux-grillon afin de mettre en œuvre des actions d'intendance pour la conservation. Par une collaboration avec *Nature-Action Québec*, plusieurs terrains identifiés au schéma d'aménagement et de développement sont maintenant conservés, notamment la réserve naturelle en milieu privé dans la section bouchervilloise du Boisé du Tremblay. La Ville de Longueuil devrait avoir bientôt un refuge faunique dans le Boisé du Tremblay et le parc de la Cité à Saint-Hubert a été agrandi pour inclure les milieux tourbeux ceinturant le lac. D'autres milieux naturels d'intérêt pour la rainette faux-grillon, mais moins connus, tels le marais Darveau à Longueuil, le Bois des Sorbiers et le Bois de Moïse-Vincent à Saint-Hubert, ont profité de la protection offerte par la Ville de Longueuil au cours des dernières années.

## Des mémoires

À partir de 2005, CIEL a pu profiter d'une visibilité accrue, de liens tissés au cours de nombreuses activités et d'un renouvellement de son conseil d'administration pour élargir sa palette d'activités. L'organisme a alors commencé à rédiger plus activement des mémoires dans le cadre des diverses consultations associées aux thématiques environnementales qui préoccupaient ses membres. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2012, des mémoires ont été produits au sujet de :

- Les milieux naturels à Longueuil (2005);
- Le règlement sur les compteurs d'eau et le traitement des eaux usées à Longueuil (2005);
- La loi sur le développement durable au Québec (2005);

- Les milieux naturels à Boucherville (2006);
- Le plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud du Boisé du Tremblay (2007);
- Les gaz de schistes (2010);
- Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM : La ceinture verte et bleue du Grand Montréal – Une vision commune (2011);
- Le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Longueuil (2011);
- L'impact des sels de voirie sur l'environnement à Longueuil (2011);
- Le financement du transport collectif (2012);
- Le développement de la Pointe de Longueuil (2012).

Une copie de chacun de ces mémoires a été jointe au présent document.

### Des préoccupations citoyennes

En plus de ces thématiques, d'autres préoccupations ont été abordées, sans être dans le cadre de la production d'un mémoire :

- l'agriculture urbaine (éco-territoire 21, marchés publics, disponibilité des informations);
- la sensibilisation : tenue de kiosques, organisation d'un salon de l'environnement, projections de films environnementaux, conférences, transmission d'informations et d'invitations à participer à de nombreuses activités;
- la participation des citoyens à des activités mobilisatrices : nettoyage des rivages, vigile printanière de la rainette faux-grillon (écoute des chants dans les milieux humides), visite de milieux naturels avec les écoles et groupes de citoyens de divers horizons, préparation d'une brigade bleue pour le parc riverain de Longueuil.

### Une synthèse des éléments pertinents dans le cadre de la présente consultation, en ordre chronologique

Dans les pages qui suivent, nous avons tenté de faire ressortir les éléments relatifs aux trois planifications actuellement en consultation sur les territoires de la Ville et de l'agglomération de Longueuil, particulièrement en ce qui a trait au *projet de Plan stratégique de développement durable* (PPSDD).

## **Mémoire sur les compteurs d'eau et le traitement des eaux usées à Longueuil (février 2005)**

Concernant la quantité et le traitement des eaux usées, le PPSDD veut « *Tendre vers les meilleures pratiques et les objectifs gouvernementaux en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées et assurer la pérennité, la performance et la fiabilité des infrastructures d'eau potable et usée.* »

À ce propos, CIEL rappelle à la ville les recommandations faites en 2005, suite à l'adoption du règlement sur les rejets dans les égouts et cours d'eau de la ville. Des modifications à ce règlement devraient être apportées pour que la Ville de Longueuil puisse appliquer les mesures proposées dans le PPSDD.

Concernant le pouvoir de négociation de la Ville :

- L'idéal serait d'imposer la mise en place d'équipements de traitement, mais conscients du coût représenté par l'installation et la gestion de tels équipements, nous savons que plusieurs petites et moyennes entreprises n'ont pas les moyens de se les payer. C'est pourquoi nous serions d'accord avec le principe d'un pouvoir de négociation de la ville avec ces entreprises pour la fixation d'une tarification de traitement adaptée au volume des effluents rejetés et à la nature des contaminants présents dans les effluents.

Toutefois, il est impératif que ce pouvoir soit clairement inscrit dans le règlement et que les termes et limites de ce pouvoir soient définis. Ainsi, il faudrait établir une tarification permettant une certaine flexibilité qui tiendrait compte des particularités de chaque entreprise. Le suivi des coûts d'opération de l'usine d'assainissement effectué depuis sa mise en opération permettra d'évaluer des frais de traitement prenant en compte le volume, la charge et la nature des polluants présents. Cette tarification devra être avantageuse pour la ville et ses citoyens, par exemple, la ville ne devrait pas permettre que le traitement d'effluents problématiques soit réalisé à rabais, ce qui ferait en sorte que les citoyens de la ville devraient prendre en charge (via leurs taxes) la différence des coûts engendrés.

Enfin, il sera important d'identifier les polluants que l'usine d'assainissement de l'île Charron ne peut traiter et dont le rejet au fleuve est réglementé. Ainsi, les producteurs de tels polluants, qui auront été identifiés par le biais des portraits physico-chimiques des effluents des entreprises, devront régler eux-mêmes la problématique associée à ces polluants. Ils peuvent traiter leurs eaux ou modifier leur procédé pour éliminer le ou les polluants problématiques.

Concernant les dispositions pénales :

- Considérant les frais élevés d'installation d'équipements de traitement ou les tarifs élevés qui pourraient être fixés par la ville pour le traitement d'effluents commerciaux et industriels, que les montants peu importants exigés pour les infractions pourraient encourager certaines entreprises à poursuivre le rejet d'effluents problématiques et à payer ces amendes plutôt que de chercher des solutions à leurs problèmes.

Il est malheureusement fréquent que la détection de dépassements des normes au niveau des rejets à l'égout n'implique que l'émission d'un avis d'infraction exigeant un

correctif et fixant un délai de réponse. Ces avis ne sont pas toujours et même rarement accompagnés d'une amende.

Il serait important que l'avis d'infraction soit automatiquement accompagné de l'amende pour première infraction et qu'à partir de ce point des négociations soient entreprises avec le responsable de l'effluent fautif pour remédier à la situation. Toutefois, cette amende ne devrait pas être imposée lors de la définition des portraits physico-chimiques initiaux, mais suite à la détection d'un dépassement lors des suivis annuels. L'imposition de ces amendes sans délai accélérerait le processus de correction de la situation

Concernant les indicateurs de performance :

- Il serait important que la ville de Longueuil se dote d'indicateurs de performance permettant de suivre l'évolution de la performance de sa réglementation et de ses équipements d'assainissement des eaux. Il sera essentiel, dans un souci de transparence, que ces indicateurs et leur définition soient accessibles aux citoyens de la ville de Longueuil et au public en général par le biais du site Internet de la ville. Noter que de tels indicateurs devraient être développés pour l'ensemble des aspects environnementaux relevant de la ville (eau potable, eau usée, gestion des matières résiduelles, recyclage, compostage, qualité de l'air, préservation des milieux sensibles, etc.).

### **Mémoire sur les milieux naturels à Boucherville (2006)**

Ce mémoire fait aussi référence à la problématique de fragmentation de l'habitat de la rainette faux-grillon. La conciliation entre les impératifs de développement économique des villes (basé sur les revenus fonciers) et la protection des milieux naturels est difficile. Il s'agit d'un grand défi pour une Ville qui souhaite mieux intégrer les principes de DD. CIEL rappelle l'expertise développée par l'organisme à l'égard des plans de conservation et offre son support.

### **Mémoire sur le plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud du Boisé du Tremblay (2007)**

Ce mémoire fait référence à une décision inconséquente de la Ville de Longueuil de vendre des terrains favorisant ainsi une fragmentation de l'habitat de la rainette faux-grillon plutôt que sa préservation. Il y a lieu de rappeler que la mise en œuvre d'un PPU doit intégrer les préoccupations du développement durable.

### **Mémoire sur le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Longueuil* (janvier 2011)**

Une des cinq directions stratégiques présentées dans le document officiel du « Projet de plan stratégique de développement durable (PPSDD) » de Longueuil est celle de ville verte et ville bleue, qui se caractérise entre autres par l'objectif zéro déchet.

Suite à la lecture de PDGMR de l'agglomération de Longueuil, le CIEL a effectué plusieurs recommandations toujours pertinentes concernant les matières résiduelles.

Concernant le traitement des déchets :

- Bien que, pour l'instant, le traitement des boues résiduelles ne permet pas une telle utilisation, il serait important de règlementer afin d'interdire l'usage futur des boues résiduelles à des fins de fertilisants sur le territoire de l'agglomération.
- Élargir le mandat des écocentres afin d'accueillir, entreposer, réparer et revendre des biens et des matériaux réutilisables en s'associant avec des organismes communautaires et entreprises d'économie sociale.

*Dans le PPSDD, il est question de «Renforcer la présence d'entreprises d'économie sociale et locales dans la gestion des matières résiduelles (collecte, sensibilisation)». Il serait donc important d'inclure ces entreprises également dans le traitement et la réutilisation des biens acheminés aux écocentres.*

Concernant la collecte de déchets :

- Installer des poubelles à 2 voies dans les parcs et les endroits publics.
- Inclure les Industries, commerces et institutions (ICI) et les CRD dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

Concernant l'implication citoyenne

- Sensibiliser la population à réduire ses déchets en facilitant le compostage, le recyclage des résidus verts et en simplifiant les modalités concernant le réemploi.
- Impliquer les entreprises d'entretien paysager afin qu'elles fassent la promotion de l'herbicyclage.
- Impliquer les ICI et les CRD pour une meilleure gestion de leurs déchets, et une connaissance de la quantité produite.

### **Mémoire sur l'impact des sels de voirie sur l'environnement à Longueuil (Février 2011)**

Le CIEL félicite la ville de Longueuil d'avoir adhéré à la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*.

Le CIEL tient toutefois à rappeler que les zones dites *sensibles* comme les milieux humides tels que le Boisé du Tremblay dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et les petits cours d'eau comme le ruisseau Massé ou le fossé Daigneault ou encore Le Parc de la Cité dans l'arrondissement de Saint-Hubert devraient être particulièrement considérés dans cette démarche.

## **Mémoire sur le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) : La ceinture verte et bleue du Grand Montréal – une vision commune (Octobre 2011)***

En ce qui a trait à la protection/valorisation des milieux naturels et la participation à la création d'une ceinture verte de la CMM, le PPSDD est sur la bonne voie. Toutefois, les milieux naturels existants doivent être protégés en premier lieu.

*« La trame urbaine est agrémentée de parcs, d'espaces verts, de milieux naturels et de boisés, réduisant d'autant l'empreinte de la Ville. Les services écologiques de cette ceinture verte et bleue sont nombreux et permettent à la Ville de mieux s'adapter aux changements climatiques. » PPSDD*

La ville de Longueuil a atteint l'objectif de protection d'au moins 12% de son territoire avec 13%. Il reste un bout de chemin à faire pour atteindre le nouvel objectif du PMAD, qui est une protection de 17% du territoire de la CMM. Même si Longueuil est en avance par rapport aux autres municipalités de la CMM, CIEL considère important que la Ville de Longueuil reste un leader dans ce domaine dans la région de Montréal.

CIEL recommande ainsi à **l'agglomération de Longueuil** la protection des milieux suivants afin de mener à bien le projet de « trame » ou « ceinture » verte et bleue:

- Le boisé de Brossard qui revêt une importance particulière de par sa superficie importante, la présence de ravages de cerf de Virginie, la présence de deux métapopulations de la rainette faux-grillon et la grande diversité floristique et faunique qu'on y retrouve. Quoique principalement situé à Brossard, ce boisé déborde également en partie sur le territoire municipal de La Prairie, Carignan et St-Jean-sur-Richelieu ;
- Le boisé de Maricourt qui a été sauvé in extremis avec l'arrêt du projet de prolongement du Boulevard Moise-Vincent. Ce boisé, qui s'étend du boulevard Grande-Allée jusqu'à proximité du vaste ensemble commercial des Promenades St-Bruno, forme un corridor boisé unique de 300 à 400 m de largeur. Ce corridor constituerait un élément majeur d'une éventuelle ceinture verte en permettant la circulation des espèces animales ;
- Le Bois des Hirondelles qui s'adosse au Mont St-Bruno au sein du territoire de la municipalité de St-Bruno-de-Montarville et abrite de nombreuses espèces en péril tant floristiques qu'animales. Ce boisé est présentement sérieusement mis en péril par un projet de développement supporté par une partie du conseil de ville alors même que les citoyens s'y opposent avec force ;
- Un vaste marais situé au sud de la route 116, toujours au sein de la municipalité de St-Bruno. Ce marais, qui constitue l'un des derniers milieux humides d'importance de la Rive-Sud est également menacé par des projets de développement résidentiel.



La préservation des milieux naturels du territoire de l'agglomération de Longueuil, voire de la Montérégie, demeure un sujet préoccupant, d'autant plus que la cible de protection de 12% est bien en deçà du minimum de 30 % nécessaire au maintien des éléments de la biodiversité. Ce mémoire rejoint également les préoccupations du mémoire sur la Pointe-de-Longueuil (voir plus bas) quant à la protection des rives du fleuve et le maintien de son accessibilité publique.

Le mémoire souligne qu'en plus de soutenir une grande biodiversité, les milieux naturels offrent des avantages environnementaux (absorption et filtration des eaux de pluie, réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain), économiques (réduction de la nécessité de construire de coûteuses infrastructures) et sociaux (réponse aux besoins d'accès à la nature des citoyens). CIEL rappelle que dans un contexte de changements climatiques, les avantages des biens et services écologiques des milieux naturels sont plus que pertinents!

La préservation des milieux naturels au-delà des 13 % actuels pourra se réaliser grâce à une densification du territoire et une meilleure intégration du développement urbain au réseau de transport collectif (TOD). CIEL suggère d'utiliser des «méta-indicateurs» pour réaliser l'évaluation transversale du plan d'action du PMAD.

Enfin, CIEL espère que le concept de ceinture verte et bleue (trame) fasse partie intégrante des réalisations du Longueuil de 2035.

### **Mémoire sur le financement du transport collectif (Mai 2012)**

Le CIEL est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les tarifs aux usagers. L'organisme propose dans ce mémoire de nouvelles sources potentielles de financement.

Certaines pourraient être utilisées par la Ville pour favoriser les transports collectifs dans les trois (3) planifications actuellement en consultation :

#### **Taxer la spéculation foncière :**

Par l'instauration d'une taxe visant à profiter de la hausse de la valeur des terrains situés à proximité des infrastructures de transports collectifs (gares, stations de métro) et de la spéculation dont ils font l'objet. Les revenus de cette taxe foncière devraient être alloués au transport collectif. Ainsi, une part de la spéculation pourrait profiter à l'ensemble de la collectivité.

D'autres par l'agglomération :

#### **Encourager le déplacement modal vers le transport collectif :**

Navette entre points stratégiques de la Ville.

Partenariats avec des services de partage de véhicules, de covoiturages ou de taxis.

Partenariats avec des employeurs désirant favoriser le covoiturage.

## **Mémoire sur le développement de la Pointe-de-Longueuil (Juillet 2012)**

Le projet doit être considéré au-delà d'un projet de développement résidentiel. Il représente une opportunité pour la Ville de Longueuil de revisiter les divers aménagements riverains existants en un grand parc régional riverain contribuant aussi à la bonification des ceintures vertes et bleues (trame) proposées dans le PMAD de la CMM.

Le CIEL demande que le processus d'aménagement soit transparent et qu'une consultation publique ait lieu en amont du projet.

### **Agriculture urbaine**

Quoique l'agriculture urbaine n'ait pas fait partie de mémoires préparés par le CIEL au cours des dernières années, il s'agit d'un thème d'actualité qui concerne de près le développement durable à Longueuil, thème des présentes consultations. Une telle action est d'autant plus importante dans un contexte mondial où de nombreuses crises alimentaires, écologiques et économiques risquent d'influencer, voire de transformer, dans les années à venir, notre manière de nous alimenter. Avec son projet d'Écoterritoire 21, Longueuil a le potentiel de rapprocher l'agriculture des citoyens de Longueuil, à la condition que les projets permettent une réelle agriculture durable. Pour sa part, l'idée d'un ou de plusieurs marchés publics à Longueuil est pertinente, mais la forme de celui proposée en 2012 exige des améliorations, surtout avant de demander l'installation d'infrastructures permanentes. Une communication à ce sujet, suite à un sondage que CIEL a réalisé auprès de ses membres et sympathisants, éclairera prochainement les dirigeants de la Ville de Longueuil à ce sujet. Également, il pourrait être intéressant pour la Ville de modifier légèrement certains règlements pour permettre aux citoyens de pratiquer l'agriculture urbaine partout sur leur terrain, incluant le parterre à l'avant de la maison.

### **Brigade bleue**

Au cours de l'année 2012, CIEL a débuté la préparation, en collaboration avec le service de l'animation des parcs de la ville de Longueuil, d'un projet de brigade bleue pour le parc riverain de Longueuil. Un tel projet vise la sensibilisation des usagers du parc riverain afin d'améliorer une conscientisation en lien avec la propreté dans le parc et pour offrir un encadrement aux bénévoles dans le but de limiter les rejets de matières résiduelles en rive, par exemple lors des événements et des festivités qui s'y déroulent.

## Conclusion

Un exercice de planification du développement durable et sa mise en œuvre passe par le dialogue et la collaboration avec les citoyens. Nous apprécions pouvoir exprimer nos préoccupations associées à notre milieu de vie et donner une voix humaine à notre entourage, incluant la faune et la flore. Nous souhaitons participer, par nos activités de sensibilisation et de mobilisation citoyenne autour d'enjeux environnementaux, à ce que la Ville de Longueuil soit un modèle d'un mode de vie urbain durable et que ses citoyens deviennent éco-responsables:

Lutte aux changements climatiques (= réduction des gaz à effet de serres), lutte à la pollution, et protection de la biodiversité peuvent se concrétiser de multiples façons chez nous. CIEL cible particulièrement :

- La densification du territoire bien faite;
- La diminution de l'usage de l'automobile au profit du transport collectif : augmentation de l'offre du transport collectif en qualité et en quantité, diminution graduelle des espaces de stationnement;
- La protection et l'augmentation du % de territoires de milieux naturels;
- L'augmentation du parc d'arbres en zones habitées;
- La réduction à la source des matières résiduelles, l'amélioration de leur collecte et de leur valorisation;
- Le contrôle plus serré des polluants de l'eau;
- La valorisation et le développement de l'agriculture urbaine.

Protéger notre environnement, c'est protéger l'avenir de la vie humaine sur Terre. CIEL est fier d'appuyer la Ville de Longueuil dans cette voie.

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT  
pour mon environnement

Centre d'information sur l'environnement de Longueuil  
150 rue Grant, local 333  
Longueuil (Québec) J4H 3H6  
Téléphone : (450) 332-0682  
Courriel : [infociel@yahoo.ca](mailto:infociel@yahoo.ca)  
[www.ciel-longueuil.org](http://www.ciel-longueuil.org)